RÉGLEMENTATION ET CONDITIONS REQUISES

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Décret** n°2015-885 du 20 juillet 2015
- **Arrêté** du 20 juillet 2015 organisation du CAFFA
- **Circulaire** n°2015-110 du 22 juillet 2015 (JO n°0167 du 22 juillet 2015)

SERVICES EXIGÉS

Les candidats doivent justifier **d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation** titulaire ou non titulaire dans une ou plusieurs structures parmi la liste ci-dessous (les services effectués dans les mêmes conditions hors du territoire national comptent également) :

- Un établissement public local d'enseignement ;
- Un établissement national d'enseignement spécial (INSHEA) ;
- Une section d'enseignement général et professionnel adapté ;
- Une unité localisée pour l'enseignement scolaire ;
- Une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;
- Une unité d'enseignement en institut médico-éducatif, institut médico pédagogique ou en institut médicoprofessionnel ;
- Une unité pédagogique spécifique ;
- Un établissement de l'administration pénitentiaire ;
- Un établissement d'enseignement adapté (ERPD, EREA) ;
- Un institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

SITUATION ADMINISTRATIVE

- Être professeur ou personnel d'éducation, titulaire ou en CDI, dans le second degré ;

- Justifier d'au moins 5 années de service accomplis, au 31 décembre 2026, en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation, titulaire ou non titulaire.

MODALITÉS DE DÉCOMPTE DES SERVICES

L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisée la certification.

Sont pris en compte l'ensemble des services d'enseignement effectivement rémunérés dans les conditions de services exigées précisés ci-contre, qu'ils aient été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel.

L'état des services, inclus dans le dossier d'inscription pour l'admissibilité, dois être complété par le candidat.

Il est à adresser, par courriel, à la division du personnel enseignant de la discipline concernée pour vérification et visa.

CONTACTS
DPE

CORPS	Discipline	DPE correspondante	Adresse mail
Certifiés EPS CPE	CPE	DPE 10	ce.dpe10@ac-orleans-tours
	Lettres	DPE 11	ce.dpe11@ac-orleans-tours
	Langues	DPE 12	ce.dpe12@ac-orleans-tours
	EPS	DPE 13	ce.dpe13@ac-orleans-tours
	Histoire-géographie		
	Philosophie - SES		
	Mathématiques	DPE 14	ce.dpe14@ac-orleans-tours
	Sciences		
	Documentation	DPE 15	ce.dpe15@ac-orleans-tours
	SII		
	Éducation musicale		
	Arts		
	Economie Gestion		
	Technologie		
	STMS, biotechnologies		
PLP	Toutes disciplines	DPE 18	ce.dpe18@ac-orleans-tours

Le candidat signe l'état des services vérifié et visé par la DPE et envoie son dossier d'inscription complet au rectorat.

ADMISSIBILITÉ

INSCRIPTION

Du jeudi 17 septembre au jeudi 15 octobre 2026, 12h00 : les candidats envoient le dossier d'inscription à l'admission avec les pièces justificatives, **pour le jeudi 15 octobre 2026 à 12h00 au plus tard,** impérativement par mail à l'adresse suivante :

ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet du Rectorat : https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-122258

DOSSIER D'ADMISSIBILITÉ

Lundi 16 novembre 2026 à 12h00, au plus tard :
envoi du dossier d'admissibilité au service académique

1 exemplaire numérique à envoyer par l'application FileSender à l'adresse suivante : **ce.caffa@ac-orleans-tours.fr**

Composition du dossier :

► Rapport d'activité de **5 pages maximum**, hors annexes ;

► Derniers rapport(s) d'évaluation pédagogique (rapport d'Inspection) et administratif (avis du chef d'établissement) ;

► La page de garde du dossier d'admissibilité, disponible à l'issue des inscriptions, sur le site académique, précisera la charte graphique à appliquer pour la rédaction du rapport et les modalités d'envoi du dossier d'admissibilité.

Annexes au dossier d'admissibilité :

- Tous formats acceptés (images, texte, audio, vidéo) ;

- Vidéoprojecteur + PC à disposition sur place : apporter sa présentation sur clé USB (prévoir un PDF pour pallier les problèmes de version).

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Sous réserve de modifications éventuelles :

- Les épreuves d'admissibilité de dérouleront **en janvier 2027**
- La liste des admissibles sera publiée sur le site académique

Entretien avec le jury :

L'entretien s'appuie sur le dossier d'admissibilité fourni par le candidat.

Épreuve de 45 minutes (présentation du dossier d'admissibilité : 15 minutes ; échange avec les 4 membres du jury : 30 minutes)

À SAVOIR

Conformément à la réglementation, les candidats déclarés admissibles en 2027, ne pourront se présenter aux épreuves d'admission qu'à partir de la session 2028.

ADMISSION

INSCRIPTION À L'ADMISSION

Du jeudi 17 septembre au jeudi 15 octobre 2026, 12h00 : les candidats envoient le dossier d'inscription à l'admission avec les pièces justificatives, **pour le jeudi 15 octobre 2026 à 12h00 au plus tard,** impérativement par mail à l'adresse suivante :

ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet du Rectorat : https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-122258

A SAVOIR

Conformément à la réglementation, les candidats ayant été déclarés admissibles conservent le bénéfice de leur admissibilité pour deux nouvelles sessions d'examen sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie.

Sous réserve de modifications éventuelles,

- Les épreuves de pratique professionnelle se **déroulent entre le 25 janvier et le 16 avril 2027**
- Les épreuves de soutenance de dérouleront **en mai 2027**
- La liste des admis sera publiée sur le site académique

1- PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Choix de l'option :
le jeudi 31 décembre 2026, au plus tard : date butoir pour le choix de l'épreuve de pratique professionnelle, impérativement par mail (ce.caffa@ac-orleans-tours.fr)

Soit une analyse de pratique, en deux phases :

1) observation d'une séance de pratique professionnelle – 60 à 90 min

2) suivie d'un entretien avec deux examinateurs qualifiés – 30 min

Soit une animation d'une action de formation, en deux phases :

1) animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative – 60 à 90 min

2) suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés – 30 min

2- MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Envoi du mémoire professionnel : **le lundi 03 mai 2027, à 12h00**

► 1 exemplaire numérique à envoyer par l'application FileSender à l'adresse suivante : ce.caffa@ac-orleans-tours.fr

Composition du mémoire professionnel :

● **20 à 30 pages** (hors annexes, page de garde, sommaire, bibliographie et sitographie) : travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation

● **La page de garde du mémoire**, disponible à l'issue des inscriptions, précisera la charte graphique à appliquer pour la rédaction du mémoire ainsi que les modalités d'envoi du mémoire.

Annexes au mémoire : 10 pages maximum

- formats autorisés : image, texte ;
- vidéoprojecteur + PC à disposition sur place : apporter sa présentation sur clé USB (prévoir un PDF pour pallier les problèmes de version)

Epreuve de soutenance de 45 minutes,
(présentation du mémoire : 15 minutes ; échange avec les 4 membres du jury : 30 minutes).